

LA MISE À L'ÉPREUVE DE LA VITICULTURE FRANÇAISE

La crise sanitaire a lourdement affecté les productions viticoles en France. La fermeture des entreprises de restauration hors domicile durant près de trois mois, consécutive du confinement de la population au printemps, sur laquelle se sont greffées les nouvelles mesures de restriction à l'automne, ont pesé sur les résultats économiques de la filière. En réalité, les éprouvantes vicissitudes économiques qui touchent les producteurs s'inscrivent dans la longue période et font appel à une variété de paramètres explicatifs pour tenter d'en comprendre la genèse.

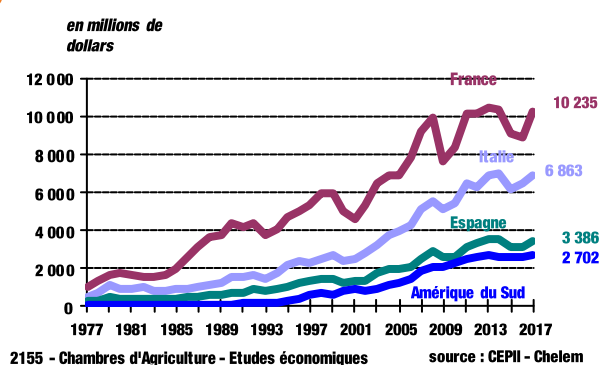
Comme pour l'ensemble des secteurs de l'agriculture, les productions viticoles sont entrées dans une phase de mutations à la fois intenses et accélérées. La crise sanitaire, qui s'est caractérisée par un confinement des populations dans de nombreux pays, forme manifestement le point culminant d'une amplification d'une crise sectorielle dont les origines remontent à plusieurs années. De nombreux facteurs expliquent les difficultés économiques rencontrées par les acteurs de la filière. Ils relèvent aussi bien du versant offre que de la demande des consommateurs nationaux ou étrangers. Depuis quelques années, l'enjeu climatique s'est bien évidemment inséré dans la liste des paramètres qui influencent les performances de la viticulture française. A plusieurs reprises, les aléas du climat ont pesé sur les volumes produits, et, ce faisant, ont contribué à libérer un espace pour des concurrents agressifs sur les marchés, au détriment de la France qui semble avoir perdu en compétitivité, même si elle conserve son rang de premier exportateur mondial en valeur, et de troisième en volumes (graphique 1). La fragilisation de la viticulture s'est récemment renforcée, du fait de la contraction des débouchés intérieurs et extérieurs.

lourdement de l'affaissement du PIB, avec le dévissage de la formation brute de capital fixe (investissement productif, - 10%) et la chute des exportations (- 18%)¹. Si la consommation des ménages en produits alimentaires a moins souffert du confinement comparativement aux autres biens, sa croissance légèrement positive est toutefois marquée par des contrastes profonds. Le secteur viticole fait partie de ceux qui ont été emportés dans la tourmente du confinement.

La propagation du virus et le confinement qui a été décrété par le Gouvernement ont conduit les consommateurs à privilégier le ravitaillement en produits alimentaires de base et par voie de conséquence, le stockage, plutôt que des biens associés au plaisir gustatif, à la convivialité, au festif. A la différence de la bière dont les ventes ont progressé durant les deux mois de confinement, le vin et les boissons alcoolisées ont de ce fait été relégués au superflu durant la même période. La fermeture des établissements de restauration hors domicile (bars et restaurants), a porté un coup fatal à la production de vins et de boissons alcoolisées, la perte de débouchés qu'elle a occasionnée n'ayant pas été compensée par un surcroît de consommation dans les foyers. L'incertitude ressentie quant à la durée de l'épidémie et le nouveau durcissement des mesures de lutte contre le virus en Europe renforcent l'inquiétude des producteurs de vins et de boissons alcoolisées, à quelques encablures des fêtes de Noël, en particulier pour le secteur du Champagne.

Selon les données issues du point de conjoncture viticulture de FranceAgriMer, les transactions sont en baisse en volume sur les AOP et vins sans indication géographique sur 52 semaines de campagne 2020 par rapport à 2019. Le préjudice économique, pour une filière viticole dont le chiffre d'affaires annuel est d'environ 60 milliards d'€ et dont dépendent 500 000 emplois, est imposant. On notera toutefois quelques contrastes selon les régions. Le Bordelais est sans doute la zone la plus affectée par la crise sanitaire et ses effets sur la demande des ménages, dans la mesure où l'écoulement des bouteilles s'est limité à 4 millions, contre plus de 5 habituellement, tendance qui se traduit par un gonflement des stocks déjà élevés depuis les deux dernières années.

Graphique 1 - Principaux exportateurs de vins et de cidres



ET LE CORONA...VINT

La prévision par l'INSEE annonçant une contraction du PIB national de - 9% pour l'année 2020 traduit l'état de choc dans lequel se trouve l'économie française. La crise sanitaire a occasionné une sorte de congélation de l'activité économique, plus ou moins différenciée selon les secteurs. En se réduisant de - 7%, la consommation des ménages participe

¹ INSEE (2000), *Note de conjoncture*, octobre

RUPTURE DANS LA DYNAMIQUE EXPORTATRICE

Le processus de congélation de l'économie n'a pas été circonscrit au seul hexagone. La généralisation du confinement à l'échelle mondiale a été à l'origine d'une nette contraction du commerce international de marchandises, qui s'est répercutée sur les exportations françaises de vins et de boissons alcoolisées, poste le plus important de la balance commerciale agroalimentaire française (10 à 12 milliards d'excédent annuel en moyenne, graphique 2). Sur la campagne 2019/2020, le recul du solde excédentaire s'élève à plus de 2 milliards d'€, à part à peu près égale entre les vins et Champagne et les eaux de vie et autres alcools comme le Cognac.

C'est principalement vers l'Asie (Chine, y compris Hong Kong, Japon), et vers les Etats-Unis que les exportations françaises de boissons alcoolisées dévissent. S'agissant de l'Asie, l'effondrement de la demande, consécutif des récessions de chacun de ces pays vers lesquels la France exporte ses vins et ses boissons, confirme les difficultés que les producteurs connaissent depuis quelques années, succédant à une envolée des importations chinoises de vins.

Les tensions entre pouvoir et manifestants à Hong Kong, carrefour incontournable du commerce des vins en Asie, ont également contribué à la baisse des flux commerciaux. La contraction des exportations de vins vers la Chine est de l'ordre de 40% depuis le début de l'année. En plus du confinement et de ses effets économiques, la concurrence sur les marchés asiatiques et singulièrement chinois s'est en effet intensifiée depuis une décennie, au profit de pays producteurs comme le Chili, avec lequel Pékin a signé un Accord de libre-échange entré en application en octobre 2006 et actualisé en 2017, et l'Australie, dont l'Accord est entré en vigueur en décembre 2015. Les exportations australiennes de vins vers la Chine se rapprochent de celles de la France (tableau 1).

Graphique 2 - Excédents agroalimentaires français

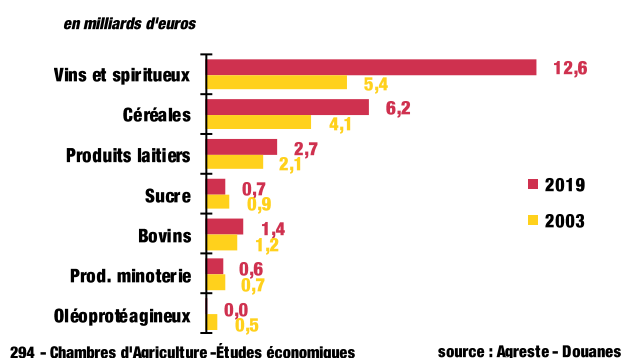


Tableau 1 - Exportations françaises, chiliennes et australiennes de vins vers la Chine (en millions de dollars)

	2000	2005	2010	2015	2017
France	4.5	19.7	367.8	618.2	857.1
Australie	0.8	11.2	102.6	274.9	635.9
Chili	3.1	9.5	83.4	126.6	323.0

Source : Cepii-Chelem

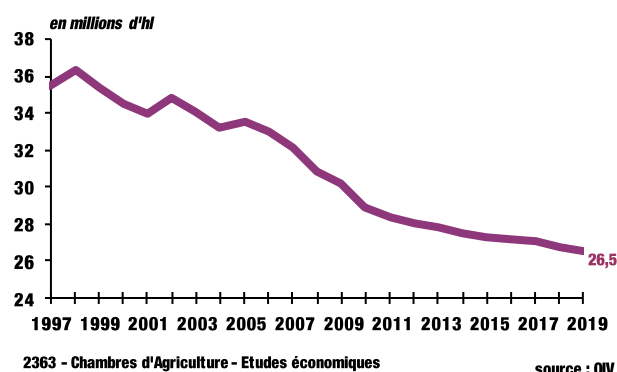
Quant aux exportations vers les Etats-Unis, elles subissent une double peine. D'abord elles pâtissent d'un relèvement des droits de douane de 25% sur les vins européens instauré en novembre 2019, dans le cadre du différend commercial opposant Bruxelles et Washington sur l'aéronautique, et elles se heurtent à la récession américaine qui affaiblit la demande intérieure de produits viticoles en particulier, engendrant ainsi une baisse de quelque 30% des ventes Outre-Atlantique.

FRAGILITES ENFOUIES, FRAGILITES REVELEES

Comme dans bien d'autres domaines, la crise sanitaire liée au Coronavirus semble agir comme un catalyseur, comme un révélateur de vulnérabilités caractérisant certains secteurs économiques, lesquelles semblaient enfouies, inavouées ou inavouables depuis plusieurs années. Manifestement, la viticulture française a été exposée à plusieurs types de mutations. Nous en avons retenu deux.

La première de ces mutations a trait à l'évolution de la consommation intérieure de vins, et, par surcroît, dans le monde (graphique 3). Le décrochage de la demande de vins en France s'inscrit sur une longue période. Il faut y voir l'effet des campagnes de sensibilisation aux répercussions sur la santé d'une consommation trop importante d'alcool, perception qui s'articule à la question des sulfites et donc aux conditions de production du vin. La Covid-19 est porteuse d'une aggravation de cette tendance. L'effet anxiogène du confinement, la peur d'une propagation durable de l'épidémie et de ses conséquences économiques, ont pénalisé la consommation de produits associés à un contexte festif et convivial – à cet égard, le Champagne et les vins AOP sont les plus touchés par la baisse de consommation pendant le confinement, alors que les vins sans indication géographique ou les vins conditionnés en *bag in box* tirent leur épingle du jeu. Crise sanitaire mise à part, les schémas de consommation évoluent à l'échelle mondiale : l'Europe, bassin de consommation historique, voit sa consommation diminuer, alors que la consommation progresse dans de nouvelles zones en Asie et Amérique du Nord. Ceci étant dit, la France reste le deuxième pays consommateur de vin au monde.

Graphique 3 - Consommation de vins en France



La seconde, qui a été évoquée plus haut, a trait à la montée de la concurrence qui est d'abord celle exercée à l'encontre de la France par trois Etats membres de l'UE : l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. Depuis plusieurs années, le redressement de la consommation intérieure européenne de vins profite aux productions italiennes et entrave la pénétration des vins français. Les vins italiens concurrencent la France sur

toutes les couleurs et présentent un rapport qualité-prix qui fait mouche. L'Italie bénéficie également de la très forte croissance de la demande mondiale sur le Prosecco, vin effervescent en particulier à destination des Etats-Unis, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Même concentrées sur ces quelques pays importateurs, les exportations italiennes de vin effervescent conquièrent des parts de marchés au détriment du Champagne en se présentant à des niveaux de prix plus accessibles.

L'Espagne, quant à elle, a adopté une stratégie tournée vers l'exportation, pour compenser la diminution drastique de la demande intérieure, consécutive de la crise économique et financière qui l'a durement affectée durant les années 2011-2013. Cette stratégie repose fondamentalement et à la fois sur une organisation performante des filières viticoles (taille des entreprises et des coopératives), sur les prix du vin qui le rendent compétitif, et sur l'importance de la langue hispanique pour conquérir les marchés des économies Sud-Américaines. L'Espagne est ainsi devenue le premier exportateur mondial de vin en volume.

L'Allemagne progresse également, malgré l'étroitesse de sa production nationale. Elle s'est dotée d'un avantage comparatif reposant sur l'importation de vin en vrac, vin qui est ensuite conditionné et réexporté, en particulier vers les pays de l'Est et la Scandinavie, avec davantage de valeur ajoutée. A cela s'ajoute le fait que l'Allemagne est un bassin de consommation important en Europe.

Hors Union européenne, la concurrence provient essentiellement des vins chiliens et australiens. Le Chili est désormais le quatrième exportateur mondial, devant l'Australie. Avec des marchés intérieurs qui ne peuvent absorber la production, ces deux concurrents de la France ont opté pour l'exportation, avec à la clé, pour le Chili, des Accords de libre-échange, notamment avec la Chine, qui leur ont octroyés des droits de douane réduits ou nuls, facilitant la pénétration des marchés.

En dépit de leur positionnement sur le marché mondial, souvent dû à la réputation des vins français, les producteurs sont de plus en plus exposés à une concurrence qui s'est à la fois diversifiée et resserrée autour de quelques pays, ces derniers se disputant les marchés et leur rang dans la hiérarchie des nations exportatrices de ce breuvage. Héritage d'une mondialisation qui a alourdi la pression concurrentielle, l'écoulement des productions françaises de vins sur les marchés, qu'ils soient intra ou extra-communautaires, est donc rendu plus complexe.

UNE PANOPLIE DE MESURES DE POLITIQUE PUBLIQUE

Les pays figurant sur le podium de la viticulture mondiale – Italie, France, Espagne – sont aussi parmi ceux ayant été les plus atteints par la crise sanitaire de ces derniers mois. Pourtant, la réponse de la Commission européenne pour venir en appui au secteur viticole se sera pour le moins fait attendre. A l'instar des précédentes crises, l'institution a d'abord relativisé l'existence de déséquilibres sur les marchés et n'a consenti à mettre en place les premières mesures de gestion des crises que plusieurs semaines après le début des mesures de confinement dans nombre d'Etats membres, et sous l'insistance des gouvernements et des représentants des filières agricoles.

Une nouvelle preuve de l'impératif de définir des critères de déclenchement des outils de gestion des crises à l'échelle européenne, comme l'avait, en son temps, montré la crise du secteur laitier après la sortie des quotas, ou, plus récemment, celle du sucre.

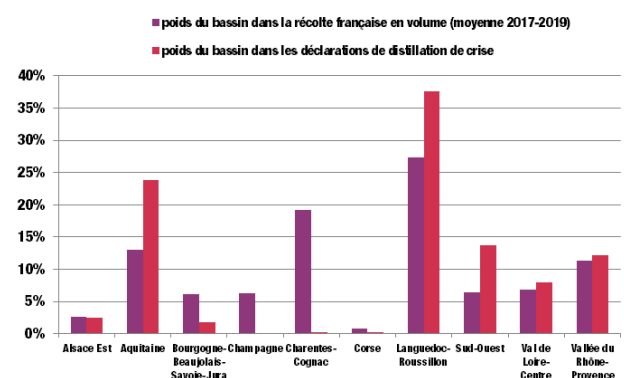
Les mesures avaient pour objectif de désengorger les marchés, de soutenir financièrement les producteurs, mais aussi d'adapter les dispositifs de l'OCM viticole aux contraintes liées à la crise sanitaire. La Commission a ainsi notamment offert la possibilité aux Etats membres d'octroyer des aides au stockage privé et à la distillation de crise. La France a activé cette dernière mesure – 211 millions d'euros pour distiller 2,5 millions d'hl de vin, et l'aide au stockage n'entrera en œuvre que dans les prochains jours (trop tard pour être efficace ?).

Un point important à relever : ces dispositifs ne bénéficient pas d'une enveloppe supplémentaire au niveau européen. En effet, il revient aux Etats membres de prélever dans les reliquats des budgets des plans nationaux viticoles (PNA, voir encadré 1) pour financer ces outils, ou de les compléter avec des financements nationaux. En France, l'aide à la distillation a ainsi été financée aux deux tiers sur l'enveloppe du programme national viticole et pour le reste par l'Etat.

ENCADRE 1

Les programmes nationaux d'aide (PNA) sont les déclinaisons de l'OCM viticole dans les Etats membres, qui peuvent choisir parmi les mesures de l'OCM celles qu'ils souhaitent mettre en place. Etablis pour quatre ans, ils sont financés par des enveloppes fermées attribuées à chaque pays. Le PNA de la France est ainsi doté de 280 M EUR par an et comporte 4 mesures : l'aide à la restructuration du vignoble, l'aide à la promotion sur le marché intérieur et vers les pays tiers, l'aide aux investissements, et l'aide à la distillation des sous-produits de la vinification.

Graphique 4 - Poids des bassins de récoltes dans les volumes de production et de demandes de distillation

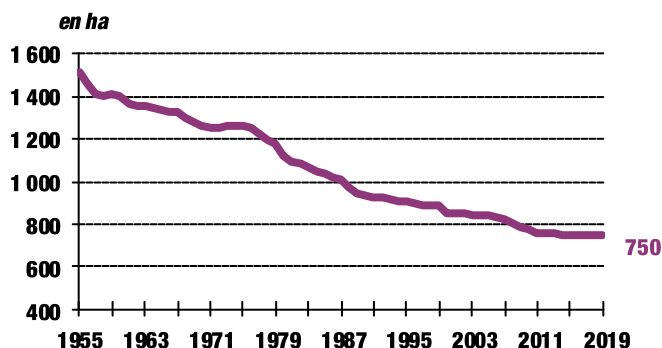


Les bassins Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Sud-Ouest apparaissent sur-représentés dans les demandes d'aide à la distillation de crise au regard de la part qu'ils représentent dans la production nationale, révélant un besoin accru de se tourner vers ce type de mesure de régulation pour écouler leurs stocks (graphique 4). Ont-ils été davantage touchés par le manque de débouchés ? Leurs organisations sont-elles moins parvenues à prendre des décisions de limitation de la production ? Il faudra répondre à ces questions pour permettre aux producteurs de sortir de l'ornière.

Certains représentants de la filière rappellent également qu'à partir de la réforme de 1987 et jusqu'en 2011, l'OCM viticole a subventionné des programmes d'arrachage de vignes pour remédier à une situation d'excédent structurel. La surface du vignoble français a ainsi été réduite de 25% entre 1987 et 2010 (graphique 5). Le dernier dispositif de prime d'arrachage a pris fin en 2011 et a concerné plus de 22 000 ha en France (3% du vignoble). Il avait majoritairement été mobilisé pour de l'arrachage total, synonyme de cessation d'activité, et avait concerné à 70% des superficies en Languedoc-Roussillon. L'OCM actuelle ne permet plus ce type de soutien.

La filière viticole est la dernière dont le potentiel de production soit encore encadré dans la PAC par le biais des autorisations de plantations – elle fait à ce titre figure d'exception aux yeux de la Commission européenne. Une exception qui court pour l'instant jusqu'en 2030. Le dispositif de gestion de ce potentiel a été assoupli lors de la réforme de 2014 en permettant aux Etats membres d'accorder chaque année des autorisations de plantations de nouvelles vignes à hauteur d'1% de la surface de leur vignoble. C'est ce qu'a fait la France : tous les ans, environ 8000 ha peuvent être octroyés pour de nouvelles plantations, mais il est possible que la profession se montre plus prudente cette année. La question, difficile, d'ajuster à nouveau le potentiel de production resurgit à la lumière du contexte actuel, tout en mesurant le caractère également conjoncturel de la situation. Ce qui soulève dans le même temps des enjeux d'accompagnement des viticulteurs vers un changement de système de production, voire d'activité.

Graphique 5 - Evolution de la surface en vignes en France



2539 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : EUROSTAT

QUELLES PERSPECTIVES ?

La crise sanitaire ne constitue donc pas l'origine immédiate des déboires de la filière viticole. Ces derniers remontent à plusieurs années, et, comme cela a été indiqué, sont multifactoriels. A court terme, la robustesse économique de la viticulture française sera subordonnée à la durée de l'épidémie et donc à la vigueur de la reprise de l'activité économique. La chute du PIB national en 2020 laissera des traces dans l'éco-

nomie et en particulier dans les comportements des consommateurs; Consommer du vin ne sera pas forcément une priorité pour eux. De plus, le Plan de relance adopté par le gouvernement français n'est pas configuré pour stimuler la demande, en particulier pour les ménages n'ayant que peu ou pas épargné durant le confinement.

L'évolution du conflit américano-européen sur l'aéronautique sera elle aussi déterminante pour la visibilité du débouché américain, et étroitement corrélée à la politique commerciale qui sera adoptée ou maintenue après l'élection du Président des Etats-Unis. Toute diminution des droits de douane ne peut qu'être bénéfique pour les exportateurs, combinée de surcroît avec une reprise économique de l'autre côté de l'Atlantique. Les viticulteurs européens, et singulièrement français, ont d'ailleurs exprimé un certain soulagement après l'annonce de l'élection de Joe Biden à la présidence des Etats-Unis. Ils y voient un espoir de réexamen des mesures douanières qui avaient été adoptées par Donald Trump, dans le cadre du conflit Airbus-Boeing. Ajoutons à ce tableau la perspective d'un échec des négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, le marché britannique étant le second débouché des vins français à l'exportation.

Prise en étau entre des perspectives économiques assombries et des attentes sociétales et politiques fortes en matière de transition écologique, la filière viticole française vit un moment charnière. A moyen et long terme, la sortie de la zone de turbulences dans laquelle évolue la viticulture française sera conditionnée par un réexamen de plusieurs pans de la stratégie économique : l'organisation des filières, le resserrement ou non des gammes de produits et des marques (le modèle du Champagne, avec sa combinaison effet marque et prix élevés, peut-il se généraliser dans le contexte actuel de crise ?), la lisibilité de ces derniers auprès des consommateurs ainsi que les prix qui seront pratiqués, les investissements qui seront réalisés dans le domaine des techniques de commercialisation. La phase de transition qui est manifestement enclenchée dépendra tout autant des dispositifs d'aides publiques, afin d'accompagner la filière dans son ensemble et dans ses particularités. Façon de rappeler qu'un avantage comparatif, qui demeure tout de même robuste, n'est pas figé dans le temps, mais ne peut être qu'évolutif. Les producteurs et exportateurs de vins en savent quelque chose.

Contacts : Marine Raffray et Thierry Pouch

marine.raffray@apca.chambagri.fr

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75 008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret

180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Nos articles sur le même thème

- *Lettre économique n°408 : UE-MERCOSUR, je t'aime moi non plus, Octobre 2020*

- *Note de conjoncture Céréales et Oléagineux n°15 : Abondance ne nuit pas, Octobre 2020*

www.chambres-agriculture.fr

